

# Info Cultures maraîchères

## 15/2025

18 juin 2025

Prochaine édition le 25.06.2025

### Table des matières

Nouvelle autorisation d'urgence pour les cultures maraîchères	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	1

### Nouvelle autorisation d'urgence pour les cultures maraîchères

En plus de l'autorisation d'urgence du 9 mai 2025 accordée au produit Wish Top (W-7604) pour utilisation sur les courges comestibles, mais avec épiderme incomestible, l'OSAV a promulgué le 11 juin 2025 l'autorisation d'urgence suivante:

Culture	Organismes nuisibles	Produits (numéro W)	Remarque
Courges (épiderme non comestible)	Monocotylédones annuelles Chiendent rampant	Targa Super (W-6206) Quick 5 % EC (W-7583)	L'homologation en cas d'urgence est autorisée temporairement jusqu'au 31 octobre 2025.

Vous trouverez, dans le document original annexé au courriel du présent bulletin, des informations détaillées sur l'autorisation d'urgence mentionnée ci-dessus. On peut désormais également trouver ce document sur la page : [Homologations en cas d'urgence](#) > Décisions de portée générale 2025.

### Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Cicadelle *Pentastiridius leporinus* sur un piège englué à mouche de la carotte (photo: Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen).

#### La cicadelle *Pentastiridius leporinus* a été capturée dans des zones du Plateau jusqu'ici indemnes du ravageur

Dans plusieurs régions maraîchères du canton d'Argovie, des premiers individus de la cicadelle *Pentastiridius leporinus* ont été capturée la semaine passée dans divers pièges englués. Rappelons qu'en 2024, des observations régulières effectuées sur un site argovien n'avait pas permis d'enregistrer la présence de ce ravageur potentiel. Afin d'assurer une surveillance plus générale de l'espèce dans les cultures maraîchères en 2025, un programme de piégeage a été mis en place en mai dernier par le Réseau national de détection précoce. Ce réseau forme un groupe de travail géré par Agroscope en coopération avec les services techniques cantonaux, le *Beratungsring Gemüse*, le FiBL et d'autres partenaires.

Actuellement, on ne connaît pas encore le potentiel réel de nuisance de cette cicadelle au niveau des cultures maraîchères. L'espèce est connue comme vectrice de diverses bactéries pathogènes responsables de maladies de la pomme de terre et de la betterave sucrière. Si la présence de ces agents pathogènes a effectivement été détectée sur certaines espèces légumières de notre pays, on n'a pas observé jusqu'ici de dommages qui puissent leur être attribués.





Photo 2: Dans les zones touchées, les impacts de grêlons ont entraîné l'apparition de taches blanchâtres sur les feuilles des poireaux (photo: Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen).



Photo 3: L'activité des punaises ternes (*Lygus* sp.) a notablement augmenté depuis la semaine dernière. Il est dès lors important de contrôler les cultures sensibles à leurs attaques (photo: Agroscope).



Photo 4: Dès maintenant, il faut s'attendre à l'émergence des nouveaux adultes du charançon de la tige du chou (*Ceutorhynchus pallidactylus*), et de leurs dégâts de morsures de nutrition (photo: Agroscope).



Photo 5: Lundi, on a constaté une attaque du mildiou de la laitue (*Bremia lactucae*) dans des salades non récoltées laissées sur parcelles. En ce moment, il est crucial de respecter strictement les recommandations d'hygiène au champ (photo: Agroscope).



Photo 6: Dans les régions infestées par le Carrot red leaf virus (CtRLV), on peut observer maintenant le rougissement du feuillage des carottes atteintes (photo: Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen).



Photo 7: Sur le persil à feuilles lisses, l'attaque de mildiou (*Plasmopara crustosa*) entraîne actuellement de forts jaunissements du feuillage (photo: Agroscope).



Photo 8: Les attaques de tétranyques tisserands (*Tetranychus urticae*) ont augmenté dans les cultures de concombres et d'aubergines sous abris. Vérifiez l'efficacité des acariens prédateurs et, si nécessaire, commandez immédiatement de nouveaux lots d'auxiliaires (photo: Agroscope).



Photo 9: Les pucerons noirs de la fève (*Aphis fabae*) développent à nouveau des colonies sur haricots à rames. Il reste important de contrôler les cultures (photo: Agroscope).



Photo 10: Les attaques de cladosporiose (*Cladosporium fulvum*), mais aussi celles d'oïdium (*Oidium neolycopersici*) se sont largement répandues au cours de la dernière semaine dans les cultures de tomates en tunnels (photo: Agroscope).



Photo 11: Œufs lancéolés blancs de la mouche du chou sur une feuille du cœur d'un chou de Chine (photo: Agroscope).

### Phase principale du deuxième vol de la mouche du chou

Sur les sites du Plateau que nous surveillons, les captures de mouches du chou (*Delia radicum*) ont continué d'augmenter en nombre, et une forte intensification des pontes est à prévoir (photo a).

Dans les zones menacées par la mouche du chou, il convient de protéger les plantons des divers choux, avant leur plantation, par un traitement à base de spinosade (divers produits). Dans les cultures de rutabaga (ou «chou-rave» au sens helvétique) de plein champ, on peut utiliser spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis) avec un délai d'attente d'une semaine. On peut aussi utiliser des filets de protection des cultures pour faire obstacle à leur colonisation par le ravageur.



Photo 12: Importante colonie du puceron de la laitue dans le cœur d'une salade (photo: Agroscope).

### Forte pression généralisée des pucerons dans les cultures de salades

Actuellement, des attaques extrêmement fortes du puceron de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*) sont à redouter dans les cultures de salades. Faites un traitement si nécessaire et procédez ensuite au contrôle de son efficacité.

Contre les pucerons en cultures de salades (Asteraceae) de plein champ, il est recommandé d'utiliser, au cours de la première moitié de la culture, des produits ménageant les auxiliaires, tels azadirachtine A (divers produits ; **BiO** ; délai d'attente 1 semaine). Durant la phase de forte croissance des plantes et jusqu'à la pomaison, on obtiendra une meilleure protection avec des substances systémiques : spirotétramate (Movento SC, délai d'attente 2 semaines), ou acétamipride (divers produits, délai d'attente 2 semaines). En plus, sont autorisés contre les pucerons en cultures de salades (Asteraceae) : lambda-cyhalothrine (divers produits, attention aux PER: autorisation spéciale, délai d'attente 1 semaine), Pyréthrine (BIOHOP DelTRIN, **BiO**, délai d'attente 3 jours) ou pyréthrine + huile de sésame (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG, **BiO**, délai d'attente 3 jours). Contre les pucerons en culture maraîchère en général on peut utiliser: extrait de quassia (Quassan, **BiO**, délai d'attente 3 jours), et la «savon» à base d'acides gras (Oleate 20), le délai d'attente est de 1 semaine. Sont aussi autorisés les acides gras BIOHOP DelMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista (**BiO**).



Photo 13: Dégâts d'une jeune chenille de noctuelle (Noctuidae) dans le cœur d'une salade (photo: Agroscope).

### Progression des infestations de chenilles de noctuelles dans les salades

Dans plusieurs zones de l'ouest et de l'est du Plateau, on signale cette semaine des dégâts causés par des chenilles dans les cultures de salades. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices) et de chenilles défoliatrices, sur laitues pommées de plein champ on peut utiliser Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente 3 jours), Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 1 semaine) ainsi que XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 3 jours). Le spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis) est aussi autorisé, avec un délai d'attente d'une semaine.



Photo 14: Traces argentées des attaques de thrips (*Thrips tabaci*) sur poireau (photo: Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux).

### Surveillez les thrips de près dans les cultures de liliacées

Sur poireaux et oignons, le nombre de larves de thrips augmente rapidement dans certaines zones en ce moment, tout comme l'ampleur des dégâts de succion sur les feuilles. Surveillez l'évolution des populations, surtout dans les jeunes cultures, particulièrement sensibles. Hormis les éventuels traitements curatifs à appliquer, il faut veiller à favoriser une croissance rapide des plantes.

On dispose actuellement de diverses substances actives, appartenant à plusieurs groupes chimiques, pour lutter contre les thrips dans les cultures de poireaux et d'oignons. Pour des raisons de gestion des résistances, il faut alterner systématiquement les familles de substances, du moins durant la première moitié de la période de culture.

Les thrips se dissimulant au sein des gaines foliaires, il faut appliquer une quantité suffisante de bouillie pour les atteindre. Pour le traitement dans les jeunes cultures, on recommande ainsi un volume d'eau de 400-500 l/ha, passant à 600-1000 l/ha dans les cultures en pleine croissance.

Pour lutter contre les thrips en cultures de **poireaux**, on peut utiliser avec un délai d'attente de 2 semaines : abamectine (Vertimec Gold, délai d'utilisation : 30.11.2025), acétamipride (divers produits), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermétrine; attention aux PER: autorisation spéciale ), deltaméthrine (divers produits ; attention aux PER: autorisation spéciale ) ou lambda-cyhalothrine (divers produits, attention aux PER: autorisation spéciale ). Le délai d'attente est d'une semaine pour spinosad (divers produits, **BiO**).

**BiO**: contre les thrips sur poireaux, on peut utiliser avec un délai d'attente de 3 jours : Pyréthrine (BIOHOP DeI TRIN) et pyréthrine + huile de sésame (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG). Le délai d'attente est de 2 semaines pour azadirachtine A (divers produits).



Photo 15: Cratères verruqueux brunis du charançon de la betterave sur les pétioles de betteraves à salade (photo: Agroscope).



Photo 16: Œuf du charançon de la betterave, inséré dans le parenchyme d'un pétiole de betterave à salade (photo: Agroscope).



Photo 17: Jeune larve du charançon de la betterave dans un pétiole de betterave à salade (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 18: Marques brunâtres des galeries creusées par les jeunes larves du charançon de la betterave dans les cardes de bettes à côtes (photo: Agroscope).



Photo 19: Larve du charançon de la betterave, long de 3-4 mm, dans la galerie qu'elle a creusée dans une cardes de betterave à côtes (photo: Agroscope).

### Dégâts du charançon de la betterave sur bettes à tondre et betteraves à salade

Il faut exercer une surveillance particulièrement attentive du charançon de la betterave (*Lixus juncii*), y-compris dans les zones où l'on n'avait jusqu'ici constaté que des dégâts occasionnels. Lundi, sur l'un de ces sites de la région de Baden (AG), on a découvert des œufs et des jeunes larves de ce ravageur dans les pétioles des betteraves à salade et des bettes à tondre. En revanche, on n'y a pas encore observé la présence d'adultes.

Veillez à assurer des conditions optimales de croissance pour les plantes, notamment par une irrigation suffisante. Lorsque la végétation est vigoureuse et la masse foliaire volumineuse, les larves demeurent plus longtemps dans le feuillage et atteignent plus tardivement les racines des betteraves à salade. L'hygiène au champ joue aussi un rôle important: le broyage des résidus de culture détruit les larves qui s'y trouvent, freinant ainsi la restauration des populations du charançon.

La lutte contre le charançon de la betterave est difficile du fait que les larves se développent à l'intérieur des pétioles et des racines, et que l'on ne dispose pas d'insecticides réellement efficaces à leur rencontre. Pour l'heure, la stratégie suggérée consiste à combattre les adultes, et à déterminer le meilleur moment pour traiter en effectuant des contrôles visuels réguliers des cultures.

Contre le charançon de la betterave en cultures de bettes, on peut utiliser provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2025, la substance spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis), avec un délai d'attente de 7 jours. Attention toutefois : aucune mesure directe de protection n'est autorisée dans les cultures de betteraves à salade. Comme alternative, on peut utiliser des filets de protection (à mailles de 1.4 mm); la jonction des filets au sol doit être continue afin d'éviter la présence d'interstices, car les charançons adultes sont très mobiles.



Photo 20: Les petites perforations rondes dans les feuilles de l'apex des plantes de poivron sont typiques des attaques de jeunes chenilles de noctuelles (Noctuidae) (photo: Agroscope).

### Premiers dégâts causés par des chenilles de noctuelles dans les cultures de légumes fruits sous abris

Lors de vos tournées de contrôle dans les cultures de légumes fruits, surveillez la présence de perforations foliaires rondes dans les étages supérieurs de la canopée. Si, en secouant les plantes, vous voyez de petites chenilles de noctuelles (Noctuidae) se laissant choir au bout d'un fil, il est temps de prévoir un traitement.

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices) et de chenilles défoliatrices dans les cultures **d'aubergines, de concombres, de poivrons et de tomates** sous serre, on peut utiliser, en respectant un délai d'attente de 3 jours, *Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* (XenTari WG), *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF) ou spinosad (divers produits). Pour le *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Wormox) le délai d'attente est de 2 jours.

Sont aussi autorisés sur **concombres**: Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente: 1 semaine), BIOHOP DelFIN et Delfin (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente : 3 jours) ainsi que l'émamectine benzoate (divers produits; délai d'attente: 3 jours).

Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*), on peut utiliser en cultures de **tomates** un nucléopolyhédrovirus (Helicovex), avec un délai d'attente de 3 jours sous abris. Tenez compte des charges imposées.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

## Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Cristine Dörig & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter & Manuel Cavigelli, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Doimo, Quentin Blouet, Gaëtan Jaccard, & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Orтели, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser, Anouk Guyer, Franziska Häfner, Matthias Lutz & Jill Zuckschwerdt (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Comelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Orтели, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos :	Photos 1-2, 6: J. Siegenthaler, Liebegg, Gränichen; Photos 3, 12: R. Total (Agroscope); Photos 4-5, 7-11, 13, 15-16, 18-20.: C. Sauer (Agroscope); Photo 14: T. Lottaz, Grangeneuve, Posieux; Photo 17: D. Bachmann, Strickhof, Winterthur
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Comelia Sauer, Agroscope, comelia.sauer@agroscope.admin.ch

### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.